Image not found or type unknown

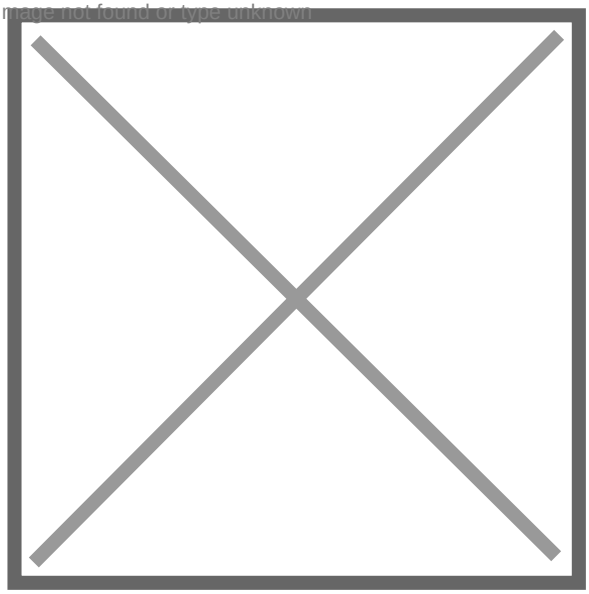

Payer pour récupérer son ordinateur portable

Par **justine**, le **20/02/2011** à **21:18**

Bonjour,
J'ai rencontré il y a quelques temps un soucis avec mon ordinateur portable,j'ai contacté le revendeur qui m'a indiqué d'amener mon ordinateur chez un de leur réparateur agrée
Lorsque j'ai amené la machine le technicien m'a dit:je vous garde votre ordinateur 15 jours afin de voir ce qu'il a et je vous appelle.
3 semaines plus tard je reçois par mail un devis pour 1200 euros de réparation où il y a également indiqué que ci je refus le devis je devrais payer 75 euros pour récupérer mon bien(encore sous garantie)
Jamais il ne m'a été précisé ce tarif lors de ma venue ni sur le bon d'entrée que j'ai signé.De plus sur le devis envoyé j'ai pu voir que si dans un délai de 3 mois je n'avais pas réglé cette somme de 75 euros la machine leur appartiendrait

Ma question est simple leur manière de faire est elle légale?
Merci par avance pour vos réponses

Par **Marion2**, le **20/02/2011** à **21:53**

Il était bien sous garantie votre ordinateur ? Pourquoi un devis ?

Par **justine**, le **20/02/2011** à **22:34**

Oui l'ordinateur est bien sous garantie jusqu'en avril 2011 et le sous traitant a établit un

Devis car la carte mère serait hors service. Aujourd'hui je suis donc contrainte de régler cette somme si je veux récupérer mon bien alors que je n'avais jamais demandé un devis ou quoi que ce soit !

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés